

Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

Extension de la ratification du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au territoire du Bailliage de Jersey

1. Le 12 mai 2026, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (ci-après dénommé "Royaume-Uni") a déposé auprès du Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) une déclaration indiquant que la ratification par le Royaume-Uni du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (ci-après dénommé "Protocole de Madrid") sera étendue au territoire du Bailliage de Jersey (ci-après dénommé "Jersey"). Cette extension prendra effet le 1^{er} août 2026.

2. À compter du 1^{er} août 2026, une désignation du Royaume-Uni ne s'appliquera plus à Jersey¹. À compter de cette date, les déposants et les titulaires pourront désigner Jersey dans les demandes internationales et les désignations postérieures, indépendamment du Royaume-Uni. La Direction de l'enregistrement de la propriété intellectuelle de Jersey (ci-après dénommée "Service d'enregistrement de Jersey") sera l'Office de la partie contractante désignée pour toute désignation de Jersey inscrite au registre international.

3. À compter de la même date, le Service d'enregistrement de Jersey sera l'Office d'origine pour les demandes internationales émanant de Jersey.

Déclaration et notification

4. La déclaration étendant la ratification du Protocole de Madrid à Jersey a été présentée accompagnée des documents suivants :

- Déclaration relative à la taxe individuelle (article 8.7)a) du Protocole de Madrid)

Jersey a choisi de percevoir une taxe individuelle applicable lorsqu'elle est désignée dans une demande internationale, lors de toute désignation postérieure à la suite d'un enregistrement international, ainsi que pour le renouvellement des enregistrements internationaux dans lesquels Jersey a été désignée. Les montants précis des taxes seront communiqués dans un avis distinct.

¹ Se reporter à l'[avis n° 38/2015](#).

- Déclaration d'intention d'utiliser la marque (règle 7.2) du règlement d'exécution du Protocole de Madrid)

Jersey demande une déclaration d'intention d'utiliser la marque lorsqu'elle est désignée dans le cadre du Protocole de Madrid. En conséquence, les formulaires officiels MM2 et MM4, ainsi que le service de dépôt électronique du système de Madrid, l'assistant Madrid et eMadrid, seront mis à jour afin de prendre en considération le fait qu'en désignant Jersey, le déposant ou le titulaire déclare son intention d'utiliser la marque, ou d'en autoriser l'utilisation avec son consentement, à Jersey pour les produits et services énumérés dans la demande internationale ou désignation postérieure concernée.

Mesures transitoires concernant les enregistrements internationaux désignant le Royaume-Uni avant le 1^{er} août 2026

5. Les enregistrements internationaux comportant une désignation du Royaume-Uni dont la date est antérieure au 1^{er} août 2026 et qui seront toujours protégés au Royaume-Uni à cette date continueront de produire les mêmes effets à Jersey. En conséquence, le 1^{er} août 2026, l'OMPI inscrira une désignation de Jersey pour tous ces enregistrements internationaux. Désormais, ces désignations produiront des effets indépendamment de celle du Royaume-Uni.
6. Pour les enregistrements internationaux désignant le Royaume-Uni pour lesquels le délai de refus n'a pas encore expiré et pour lesquels le Royaume-Uni n'a pas encore communiqué de décision, l'OMPI n'inscrira la désignation de Jersey qu'après l'inscription d'une déclaration d'octroi de la protection ou d'une décision définitive accordant une protection totale ou partielle émise par le Royaume-Uni.
7. En revanche, l'OMPI n'inscrira pas de désignation de Jersey lorsqu'un refus total définitif, une nouvelle décision indiquant l'absence de protection ou une invalidation totale émanant du Royaume-Uni a été inscrite.

Le 18 juin 2026